



# CORONAVIRUS – COVID-19

## Information No 4 à la population de Bourg-St-Pierre

Depuis 18 jours les mesures du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat valaisan sont entrées en vigueur, ceci avec diverses adaptations liées à l'évolution de la pandémie.

La progression du virus est toujours très importante, le nombre de cas toujours plus nombreux avec malheureusement beaucoup de victimes.

Par chance notre communauté est, pour le moment, épargnée par le fait que ses membres ont compris l'importance du confinement, volontaire il est vrai pour les personnes à risque, et pour les générations plus jeunes qui font preuve de beaucoup de discipline, avec des risques de contamination moindre. Vous en êtes sincèrement remerciés pour cet esprit civique et surtout respectueux de vos concitoyens.

Dans la vie de tous les jours, un contact régulier est maintenu avec les personnes seules ou pouvant présenter un certain risque avec la pandémie.

Un service de repas à domicile pour les personnes désirant en bénéficier a été mis en place, tout comme, pour les personnes le désirant un service d'achat personnalisé, qui pour l'instant n'est pas encore utilisé ou remplacé par des services bénévoles par des amis, connaissances ou voisins.

La grande incertitude demeure dans la durée de ces mesures, mais mieux sacrifier quelques semaines de confinement que de se retrouver contaminé, les conséquences sont moins douloureuses.

La Confédération a dressé une [liste de recommandations](#) spécifique pour ces groupes à risque. Afin de protéger au mieux ces personnes, de permettre aux services de santé de pouvoir gérer les cas sévères et de ralentir au mieux la propagation du virus, la stratégie prévoit actuellement que les malades qui ne nécessitent pas de prise en charge médicale ne sont en principe pas testés et restent à domicile volontairement en [auto-isolément](#). Les contacts étroits d'un cas confirmé sont invités à rester à domicile en [auto-quarantaine](#).

En cas de doute et si vous avez de la toux, de la fièvre ou des problèmes respiratoires :

**Vous pouvez vérifier si votre état de santé nécessite une consultation médicale à l'aide du site [www.coronacheck.ch](http://www.coronacheck.ch).**

C'est pourquoi nous vous recommandons une fois de plus de respecter de manière optimale les mesures de prévention pour lutter contre le Coronavirus, à savoir :

1. Limiter vos sorties au strict nécessaire
2. Suivre les consignes du Conseil fédéral :



Garder ses distances.



Éviter les poignées de main.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.



Se laver soigneusement les mains.



Rester à la maison dès maintenant.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

Merci de respecter ces consignes pour votre propre bien et également celui de vos parents, amis et voisins.

Cette maladie ne fait de pas distinction entre jeune et moins jeune, entre riche et modeste, elle traite tout le monde sur un pied d'égalité.

Bourg-St-Pierre, le 31 mars 2020

L'Administration communale